

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL84

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer à la première occurrence des mots :

« à toute personne mentionnée »,

les mots :

« aux personnes physiques ou morales mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.